

CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE
LA SEANCE DU vendredi 12 octobre
2012**

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :

Le Conseil Municipal décide de renouveler ce contrat destiné à garantir à la Commune des indemnités journalières lors d'absence maladie ou accident du personnel communal.

DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement. Le Conseil Municipals décide de fixer cette durée à Cinq ans.

ESSAI D'ETANCHEITE DES CANALISATIONS :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Société ALBIZATTI pour la récupération de la facture d'eau utilisée pour leurs essais.

INDEMNISATION DE MR PATRICE DOSDAT :

Dans le cadre des travaux d'assainissement une grande quantité de pierres ont été laissées sur le terrain de Mr Dosdat lui occasionnant des travaux pour l'enlèvement de celles-ci ; le Conseil Municipal décide de l'indemniser à hauteur de 200.00 €

BIENS SANS MAITRE :

Les parcelles inscrites au livre foncier au nom de Mr Auguste GERARDIN et Mme Delphine LALOUETTE sont déclarées bien sans maître car le tribunal des successions n'a retrouvé aucune trace d'héritier ; la succession étant ouverte depuis plus de trente ans, ces biens reviennent à la Commune.

DEMANDE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE COMMUNALE SECTION 37 N° 52 :

Le Conseil Municipal décide par 6 voix pour et quatre abstentions de vendre cette parcelle à l'EURL Les Chenevières pour une somme de 35 000,00 €.

AMENAGEMENT DE L'ENTREE AU VILLAGE DE MAIZEROY - LOTISSEMENT LES CHENEVIERES :

Mr le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à consulter les entreprises pour chiffrer les travaux de création des réseaux d'eau potable et usées, électricité et téléphone ainsi que de sécuriser l'accès par une bordure de trottoir qui bouclerait les deux entrées du village de Maizeroy au lieu dit les Chenevières Dachy

Vu pour être affiché le 23 octobre 2012, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

A : MAIZEROY le : 23 octobre 2012

Le Maire
ANDRE RUFF,

